

La justice à l'oeuvre

Par Dina Raphaël

Exerçant en droit des assurances, je suis confrontée quotidiennement à des conflits. Juste avant de rédiger ces quelques lignes, j'ai reçu les documents confirmant le règlement hors cour d'un litige entre une dame et sa compagnie d'assurance au sujet de l'indemnité versée suite l'incendie de sa résidence. Il s'agit d'un bel exemple de collaboration entre les parties et d'efficacité du système judiciaire.

Je représentais les intérêts de la compagnie d'assurance. Insatisfaite de l'indemnité versée par cette dernière, la dame avait confié à un avocat le mandat de réclamer une somme additionnelle importante. Ma cliente s'y opposait.

Malgré la position ferme adoptée par la demanderesse quant à cette réclamation, j'ai toujours trouvé en mon confrère un interlocuteur courtois, réceptif et soucieux de veiller au meilleur intérêt de sa cliente et de la justice. Il a accompagné et conseillé sa cliente dans le cadre d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par une juge de la Cour supérieure.

Les positions des parties étaient diamétralement opposées; la réclamation de la demanderesse était, selon ma cliente, présentée à la mauvaise partie ainsi que non recevable aux termes de la police d'assurance et exagérée. De son côté, la demanderesse prétendait qu'elle n'avait pas été pleinement indemnisée et elle souhaitait exposer ses prétentions dans les moindres détails.

Avec un doigté peu commun, une écoute attentive et une grande patience, la juge a réussi à créer un climat de confiance. Elle a exposé avec clarté et fermeté les points forts et faibles de la réclamation. Mon confrère a agi en véritable conseiller auprès de sa cliente et la représentante de ma cliente a fait preuve d'une grande ouverture d'esprit. La juge avec « une main de fer dans un gant de velours » a guidé les parties vers un règlement tout en ayant permis à la demanderesse de s'exprimer.

Lors de cette conférence de règlement, j'ai observé les joueurs et j'étais fière d'être partie à ce processus qui a permis

à une dame âgée, qui avait été, à mon avis, flouée par un tiers au litige, d'éviter le stress et les coûts reliés à un procès de quatre jours, tout en ayant le sentiment d'avoir eu, en quelque sorte, « her day in Court ». La conférence s'est déroulée dans un climat empreint de respect.

Dina Raphaël exerce en litige civil au sein du cabinet Lavery de Billy à Montréal.

